

Background paper prepared for the
Education for All Global Monitoring Report 2006
Literacy for Life

Politique éducative et formative des jeunes et adultes défavorisés au Sénégal

André Delluc
Mai 2005

This paper was commissioned by the *Education for All Global Monitoring Report* as background information to assist in drafting the 2006 report. It has not been edited by the team. The views and opinions expressed in this paper are those of the author(s) and should not be attributed to the *EFA Global Monitoring Report* or to UNESCO. The papers can be cited with the following reference: "Paper commissioned for the *EFA Global Monitoring Report 2006, Literacy for Life*". For further information, please contact efareport@unesco.org

POLITIQUE EDUCATIVE ET FORMATIVE DES JEUNES ET DES ADULTES DEFAVORISES AU SENEGAL

Bref rapport d'étude d'André Delluc, consultant (mai 2005)

Les objectifs 3 et 4 de la charte du Forum de Dakar (2000) dans le contexte sénégalais

Le système éducatif sénégalais est intéressant à plus d'un titre, pour l'intérêt du suivi de l'objectif 3: il n'a, jusqu'ici pas, ou très peu, de pratique concernant la prise en charge, de l'immense public que représentent les jeunes et les adultes non scolarisés, précocement déscolarisés, ou finissant une formation dans les centres d'alphabétisation.

En 2004, le Sénégal comptait 1 382 740 enfants scolarisés dans l'enseignement élémentaire ce qui correspond à un taux brut de 79,9% en augmentation régulière depuis plusieurs années (65,5% en 1999) mais les déperditions sont très fortes; le taux d'achèvement du primaire n'est que de 52% et le taux brut de scolarisation chute à 29,4% dans l'enseignement moyen (*source: Ministère de l'Education, DPRE, Niveau National, statistiques scolaires, les indicateurs 2003-2004, disponible sur www.education.gouv.sn*)

Ce retard dans l'objectif de l'Education Pour Tous ne semble pas rattrapable à court terme et nombreux sont les responsables et experts du pays qui cherchent en direction d'un complément en éducation/ formation, permettant d'intervenir auprès de ces publics laissés pour compte, au nom d'un principe d'équité et d'une volonté d'aide à l'insertion socio-économique.

Le débat est public (de nombreux articles critiques paraissent dans la presse) et reflète une forte demande qui s'est traduite en 2004 par une reconnaissance de cette question par les pouvoirs publics dans le cadre du Programme Décennal d'Education et de Formation (PDEF) de ce qu'il a été convenu d'appeler l' "Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes" (EQJA).

L'EQJA et la réduction de la pauvreté

Les possibilités d'insertion économique des publics concernés se situent essentiellement dans l'économie rurale et, en zone urbaine, dans le "secteur informel". Or celui-ci, très longtemps ignoré des politiques tant économiques que formatives, fait dorénavant l'objet d'un intérêt accru dans la lutte pour la réduction de la pauvreté et l'EQJA offre une perspective d'intervention particulièrement adaptée.

Cette reconnaissance du secteur informel implique celle de l'apprentissage dans les micro entreprises artisanales, de la nécessité d'améliorer ses formes traditionnelles, et d'envisager des formes de préapprentissage pour ceux qui ont pas la chance d'être apprentis.

Elle implique surtout, en matière de formation, de devoir apprendre à gérer des partenariats multiples avec des représentants des artisans, des administrations, des collectivités locales, des associations, des bailleurs de fonds. Cette dimension d'ouverture économique et sociale, est totalement prise en compte dans la stratégie sénégalaise en matière d'EQJA.

Parallèlement à sa reconnaissance et sa budgétisation dans le PDEF, l'EQJA bénéficie d'un financement dans le DSRP à hauteur de plus d'un milliard de CFA pour 2005-2006,.

L'EQJA et l'Objectif 3

- L'adoption de l'objectif 3 a simultanément contribué à légitimer le double souci
- d'équité éducative en s'adressant aux laissés pour compte de l'Education Pour Tous (EPT),
 - et de lutte pour la réduction de la pauvreté en améliorant les chances d'insertion socio professionnelle de ces mêmes publics.

Le Forum de Dakar en élargissant, grâce à cet objectif, le champ de l'action de l'EPT a permis la recherche d'offres de formation adaptées aux exclus Il répondait, par la même, à une importante demande trop longtemps latente et a facilité l'émergence de l'engagement politique en cours.

Concept, problématique et stratégie de mise en œuvre de l'EQJA

La prise en considération de l'EQJA est donc récente et s'est accentuée depuis 2003 à travers une collaboration entre la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE) du Ministère sénégalais de l'Education, l'Institut International de Planification de l'Education (IIPE) et la Division de l'Enseignement Secondaire, technique et Professionnel de l' UNESCO. Il s'agissait de :

- définir le concept d'EQJA (la formulation de l'objectif 3 n'ayant pas paru assez explicite)
- de préciser la problématique d'ensemble de son introduction au Sénégal
- de choisir une stratégie de mise en œuvre.

Pour cela, une étude nationale, confiée en 2003 à deux responsables du ministère de l'Education et à un expert du BRED (UNESCO), en collaboration avec un consultant de l'IIPE, a été validée par un séminaire national regroupant, fin 2003 à Dakar sous la présidence du ministre de l'Education Nationale, les principaux partenaires potentiels. Elle a été ensuite présentée au Séminaire Interrégional sur "l'aide et la mise en œuvre de plans d'EPT et le développement des compétences pour tenir compte des besoins d'apprentissage des exclus", tenu à l'IIPE à Paris, les 22 et 23 janvier 2004. Cette étude constitue un document cadre pour le développement de l'EQJA.

Le concept :

l'EQJA doit être comprise "comme un processus éducatif et formatif, souvent à temps partiel, permettant aux jeunes et aux adultes de compléter leurs apprentissages par l'acquisition de *compléments d'éducation de base*, notamment sur le plan de la communication, et des *bases scientifiques et techniques associées aux savoir-faire* des métiers, en s'appuyant autant que possible sur le principe de *l'alternance*, afin de favoriser leur insertion ou de la consolider"(extrait du texte de *présentation de l'EQJA sur le site du ministère de l'Education: voir plus loin*). Le consensus sur cette définition a permis de dégager les éléments d'une politique nationale qui a été intégrée au PDEF;

La problématique

Le secteur public de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) étant encore inadapté en particulier au niveau des qualifications de base) pour prendre en charge l'EQJA, il est évident que les solutions devront être essentiellement de type "non formel" et faire appel à des partenariats multiples, regroupant des représentants des administrations, de la société civile, du monde du travail et du secteur associatif. Il s'agit d'un défi important, dans un pays où la relation formation emploi est peu développée et où les partenariats public/privé nécessaires devront être suffisamment structurés pour garantir leur pérennité.

Un autre défi se situe au niveau des contenus et de leur qualité (objectif 4). Tout est à inventer pour répondre efficacement au niveau socio culturel de ces nouveaux publics et à leurs attentes. Certains programmes en cours dans d'autres pays (le Mali par exemple) peuvent servir de base de réflexion.

Enfin le choix du positionnement institutionnel d'un "point focal" permettant une mobilisation organisée des partenaires est apparu comme déterminant pour le démarrage et la réussite d'un programme basé sur un partenariat public/privé.

Stratégie de mise en œuvre

L'accord s'est réalisé au sein du ministère de l'Education pour positionner un pôle d'animation à la DPRE avec mise à disposition d'un de ses agents pour en assumer le secrétariat. L'UNESCO a apporté un soutien logistique au fonctionnement du pôle. En son sein, le "point focal" travaille sous le contrôle d'un Comité d'Orientation et de Pilotage regroupant les avis des différents partenaires (administrations, collectivités locales, autorités décentralisées, organisations professionnelles, associations et bailleurs de fonds). Son activité se situe essentiellement à l'extérieur de la DPRE.

L'accord s'est également fait avec le Ministère Délégué en charge de l'ETFP pour tenir compte de son *document de politique*, adopté en 2003, qui prévoit une plus grande reconnaissance de l'apprentissage.

Pour ne pas s'engager trop vite sur la définition des contenus, il a été décidé de conduire trois études préalables, correspondants à des publics particuliers, qui ont permis d'élaborer une méthodologie d'analyse et d'intervention. Elles concernaient :

- les métiers féminins (dans l'agroalimentaire),
- les jeunes des "daara" (écoles coraniques),
- les apprentis et le préapprentissage des jeunes non apprentis.

N'ont pas encore été étudiés :

- les jeunes et adultes ruraux (mais la préparation d'un projet proposé à la FAO a permis une première investigation)
- les adultes en activité économique,
- les handicapés.

Ces différents publics font déjà l'objet de petits projets, le plus souvent portés par le secteur associatif, mais dont les contenus sont hétérogènes et les financements aléatoires, ce qui ne donne pas l'image d'une politique nationale pérenne et favorisant la qualité.

Les études ont été faites au cours du dernier trimestre 2004 et présentées dans un séminaire réunissant des représentants de l'ensemble des partenaires potentiels, à Thiès en mars 2005. Cette rencontre a également décidé de préparer des projets pilotes, notamment dans les régions,. Des "points focaux" sont déjà

désignés dans les Inspections académiques pour l'animation et le suivi de ces actions locales.

Par ailleurs, une base de données EQJA est déjà accessible sur le site du ministère de l'Education (www.education.gouv.sn/politique/eqja/index.html). Elle doit:

- répertorier les acteurs et les actions en cours ou en préparation
- constituer une base documentaire.
- enregistrer les résultats statistiques en matière de publics formés

Enfin une politique de communication a également été précisée et une cellule spécifique la prendra en charge.

Résultats des premières investigations : grille de critères d'analyse et de suivi de l'EQJA

Les études se sont appuyées sur des programmes en cours lorsqu'il en existait (exemple des programmes d'appui à l'apprentissage) ou sur des enquêtes prospectives (comme pour les "daara"). Complétées par des travaux en ateliers, elles ont permis de préciser les critères de base permettant d'évaluer la pertinence des actions qui doivent répondre à une grande diversité des situations.

L'age :

La distinction principale porte sur les compléments d'alphabétisation. ceux-ci peuvent être prévus sur des durées plus longues pour les jeunes que pour les adultes, ce qui milite souvent pour le choix d'une *alphabétisation fonctionnelle* pour ces derniers (centrée sur les besoins professionnels).

Le sexe :

Exception faite des métiers liés à la transformation agroalimentaire, il n'a pas été recommandé de faire une distinction spécifique pour les jeunes filles et les femmes, mais de veiller, au sein des publics retenus, à leur accorder une priorité d'accès, pour réduire les disparités actuelles.

La langue :

Aucune prédominance ne peut-être envisagée et le français, comme le oulof ou d'autres langues nationales devront être utilisées, suivant les conditions locales des publics, exclusivement, simultanément ou consécutivement dans le souci d'une appropriation réelle des contenus.

Durées, rythmes et lieux de formation:

De façon générale l'accent a été mis sur des formations, souvent à temps partiel, dont l'organisation est soumise à deux types de contraintes:

- pédagogiques: le complément d'alphabétisation en particulier, doit disposer d'une durée suffisante, avec une fréquence d'intervention soutenue,
- et matérielles: notamment pour la mise en œuvre de l'alternance dans le cadre de contrats avec les artisans dont dépendent les séquences de formation pratique.

Les conditions d'accès

Il ne devrait pas y avoir de conditions restrictives d'accès en ce qui concerne le niveau d'éducation . Pour l'acquisition des compétences, la participation des centres publics d'ETFP reste encore limitée et doit être renforcée: ils recrutent en cours du secondaire et n'ont, de ce fait, peu de pratiques leur permettant d'intervenir. La décision de création d'une direction de l'apprentissage au sein du ministère délégué à l'ETFP, longtemps différée, pourrait permettre des progrès sur ce sujet.

Les partenaires et le montage des partenariats

Il s'agit de l'aspect le plus novateur de la politique en cours. L'élaboration de projets décentralisés nécessite une mobilisation maximale des ressources matérielles et humaines qui n'ont souvent pas l'habitude de travailler ensemble. La nomination des "points focaux" EQJA au niveau des Inspections Académiques devrait permettre de réunir les compétences locales et de les organiser dans le cadre de projets dont la qualité des contenus, et le suivi seront assurés par le secrétariat technique de l'EQJA et ses instances de tutelle.

Les premiers contacts établis montrent le grand intérêt des partenaires (directions administratives, organisations professionnelles, ONG) sur le sujet et leur volonté de travailler, pour la première fois souvent, ensemble.

L'articulation avec l'Education de Base ou la Formation Professionnelle et la qualité des formateurs

Complément de l'EPT, l'EQJA fait appel aux enseignants et formateurs de l'Education de Base.

Sur le plan des formations professionnalisantes, les maîtres artisans qui dispensent l'apprentissage traditionnel ont besoin d'un appui pédagogique qu'ils peuvent trouver auprès des formateurs du secteur public ou privé mobilisés dans les projets. Réciproquement ces derniers doivent trouver auprès des artisans le complément professionnel pratique qui leur fait trop souvent défaut. La formation des formateurs *conçue dans la perspective de l'alternance* est une garantie indispensable pour la *qualité* des formations.

Les financements

Aux financements provenant de l'aide extérieure, de l'Office National de la Formation professionnelle (ONFP), du Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (FONDEF) nouvellement créé, s'ajouteront les fonds publics destinés à l'EQJA dans le cadre du PDEF et du DSRP.

Les perspectives de validation/certification

Sans chercher à légiférer trop vite en matière de certification, il convient de se situer dès le début dans une telle perspective. Ceci afin de

- garantir aux formés l'inscription dans un cursus bien défini facilitant leur mobilité et la reprise ultérieure de nouvelles formations,
- d'imposer progressivement des normes EQJA et une qualité à l'ensemble des actions de formation entreprises sur le territoire.

La collecte des informations statistiques

Il conviendrait d'aménager le système d'information du Ministère de l'Education afin qu'il appréhende l'EQJA, y compris à travers les conditions d'insertion des formés. A court terme, le choix s'est porté sur une collecte autonome

et progressive de données significatives transmises par les acteurs de l'EQJA. Ces données seront ensuite accessibles sur le site web en cours de réalisation.

A plus long terme, les données sur l'EQJA pourraient être collectées, traitées, analysées et diffusées au sein d' *un système général d'information sur la Formation Professionnelle*, actuellement à l'étude. L'un des défis résulte de la difficulté à traiter au sein d'un même cadre et de façon harmonisée, les données sur la formation professionnelle de base formelle et celles sur les formations non formelles.

Premier bilan et perspectives 2005-2006

Depuis le Forum de Dakar, on peut noter au Sénégal une amélioration de la prise en considération des besoins en formation des populations défavorisées. A cette reconnaissance politique doivent correspondre des moyens financiers accrus.

Les nouvelles orientations de la politique de Formation Professionnelle devraient permettre d'offrir des possibilités pour que ce secteur joue un rôle plus important, mais non exclusif, pour l'avenir de l'EQJA. Déjà certains établissements - lycées techniques ou Centres régionaux de Formation Professionnelles ont pris des initiatives intéressantes s'appuyant sur l'apprentissage pratiqué par les artisans.

Il est trop tôt pour évaluer quantitativement les actions d'EQJA en cours. La saisie de données quantitatives - sur les effectifs, les financements, les organismes dispensateurs - constitue un des principaux objectifs du site. Un premier travail de collecte concerne les actions en direction des apprentis; elles sont le plus souvent organisées par les chambres de métiers et financées par l'ONFP soit par le secteur associatif et financées par les coopérations bilatérales.

Ces formations ont permis de tisser des liens avec le monde professionnel des artisans. L'un des volets de l'appui de l'IPE/UNESCO vise à les renforcer et à trouver des solutions pour les jeunes qui ne sont pas des apprentis, sous différentes formes de *préapprentissage*.

L'année 2006 sera décisive pour confirmer la pertinence de la stratégie nationale mutipartenariale choisie, en démultipliant les contacts afin d'aider au démarrage du dispositif et des actions d'EQJA dans les régions.